

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1430

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 7 permet de réputer décédée d'une mort naturelle toute personne morte par euthanasie. Ces dispositions effacent ainsi la réalité du décès de la personne, morte après injection d'une substance létale. En conséquence, cet amendement propose de supprimer cet alinéa.